



Mairie d'Amfreville-Les-Champs

18, route de Berville

76560

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Code Insee 76006

Introduction

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité (mairie).

Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Elaboré par l'ordonnateur (l'exécutif de la collectivité : maire), le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la commune (Trésorier Centre de Finances Publiques de Yerville).

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Présentation

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le total des dépenses s'élève 129 027,68 € en 2019 contre 113 186,51 € en 2018, soit une hausse de 14 %.

Le chapitre 011 – Charges à caractères général –

Comprend les charges afférentes par exemple : les frais postaux et frais de télécommunications, les contrats d'assurance, les contrats de maintenance et de services, l'entretien des bâtiments, les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les frais de l'ensemble des manifestations communales (Noël des enfants, colis des aînés, cérémonie des vœux, etc.).

Ce chapitre s'élève à 33 110,22 € contre 42 276,41 € en 2018 avec une baisse de 21,76 %.

Chapitre 012 - charges de personnel –

Représente une charge de 32 297,37 € soit une baisse de 5 %

Chapitre 014 – Atténuation de produits –

Correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 8893,00 € sans évolution par rapport à 2018, en ce qui concerne le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante –

Passe de 20 432,53 € en 2018 à 49 351,95 € Soit une augmentation de 141.54 %

Cette hausse concerne l'article 65588 correspondant à la participation aux frais de scolarité de :

Doudeville pour 13 968,27 €
RPIC d'Yvecrique pour 15 901,62 € (Ecoles et cantine)
et les Hauts de Caux (Autretot) pour 2 760,00 €

Le Chapitre 66 – Charges financières –

Passe de 3 101,36 € en 2018 à 1 219,45 €.

Baisse dû à la renégociation de l'emprunt « travaux de voirie route de Yémanville »

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2019	11 882,61 €	1219,45 €	10 663,16 €	80 814,51 €

Total des emprunts

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2018	12 006.79 €	1778.71 €	10 228.08 €	86 544.90 €
2017	6 745.19 €	1 336.72 €	5 408.47 €	96 772.98 €

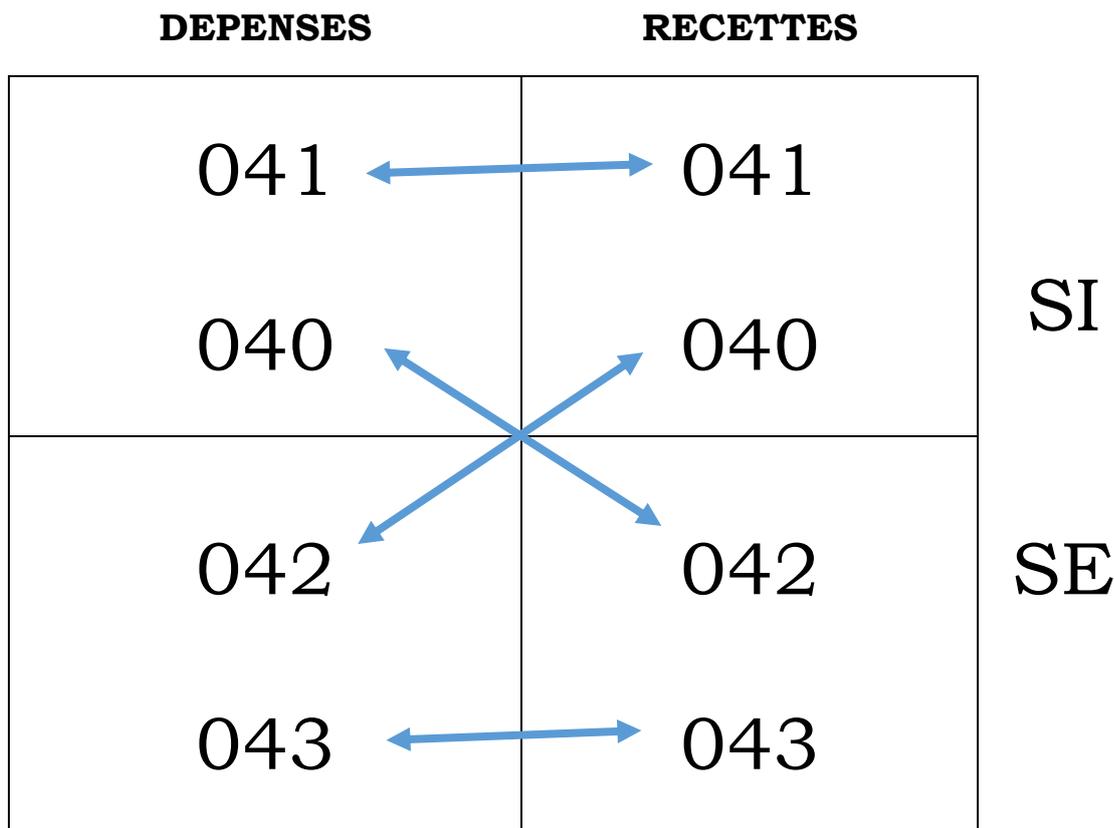
Le Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section –

3 943,32 € de dépenses d'ordre pour 2018 et 1 061,55 € pour 2019

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023).

Les dépenses du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 ; les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

L'impact budgétaire des chapitres d'ordre peut être schématisé ainsi :



Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant cumulé de 58 295,25 € génère un excédent de fonctionnement cumulé de

42 350,81 €

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 171 378,49 € contre 191 660,11 € en 2018 soit une baisse de 10,91 %

La baisse est due à la diminution de l'excédent de fonctionnement reporté –

Chap. 002 : 58 295,25 € soit – 24,50 %

Le Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations –

7411 Dotation forfaitaire DGF

2019 : 15 024,00 € 2018 : 15 020,00 € soit 4,00 € (+ 0,03 %)

74832 Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle

2019 : 23 167,00 € 2018 : 22 228,00 € soit 993,00 € (+ 4,22 %)

Résultat de Fonctionnement 2019

En Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement 2018	58 295,25 €
	Les dépenses s'élèvent à	129 027,68 €
	Les recettes s'élèvent à	171 378,49 €
	Total Excédent de Fonctionnement 2019	42 350,81 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 57 046,61 € contre 160 918,77 € en 2018. Soit une baisse de 103 716,46 € (- 64,5%)

Le Chapitre 041 – *Opération d'ordre patrimoniale* –

20 403,77 € de dépenses et 21 189,51 € de recettes d'ordre pour 2019

Ces dépenses s'établissent à 20 403,77 €, qui comprennent notamment :

- E. P. Route de Rouen & Place de l'Eglise
- Assainissement Salle Communale

Des restes à réaliser concernant les travaux de mise en accessibilité des ERP (Salle communale / mairie) ; cavités ; poteau d'incendie & plateau surélevé sur le hameau de Bosc-Mare sont reportés au BP de 2020 pour un montant de 3 320,00 €.

Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 59 606,76 € se décompose de :

21 189,51 € opérations d'ordre et

38 417,25 € de recettes réelles qui se composent de :

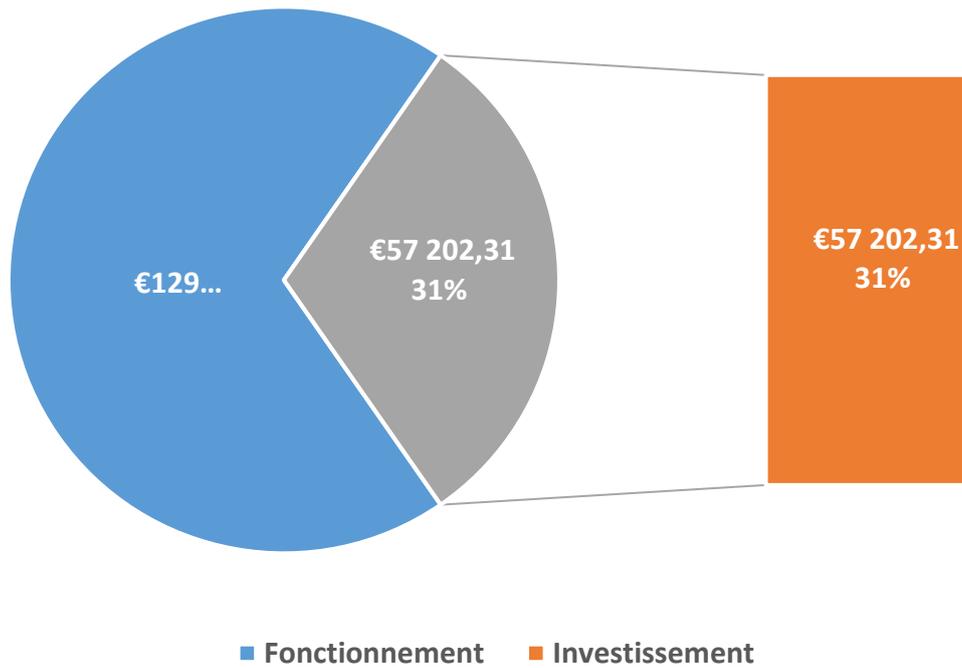
- 6 242,52 € - Subventions du Département
- 7 735,85 € - FCTVA Fonds de Compensation de la TVA
- 4 260,53 € - Taxe d'Aménagement (1%)
- 20 178,35 € - Excédent de fonctionnement

• Résultat de l'investissement 2019

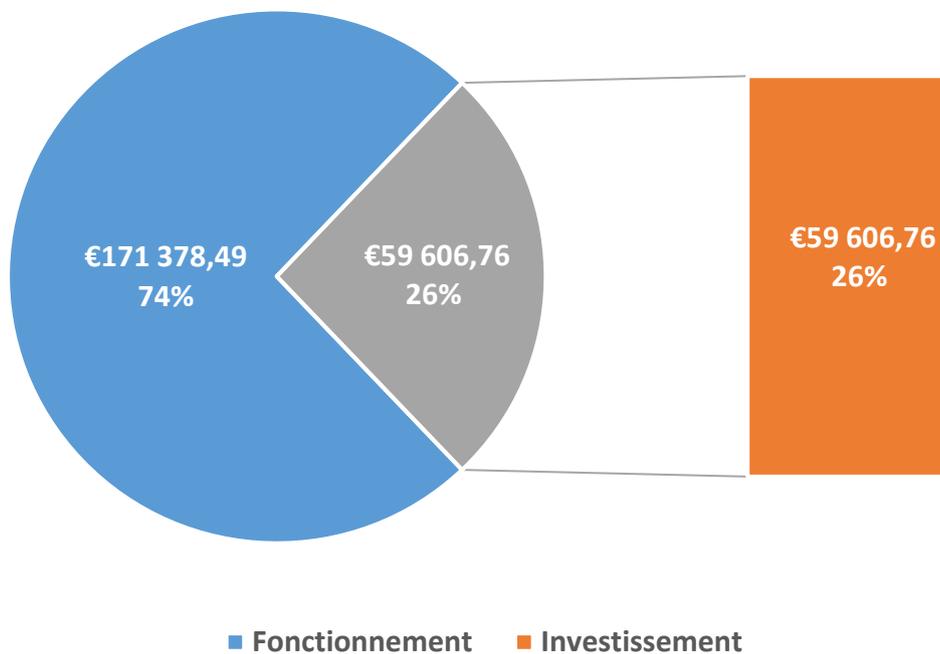
	Les dépenses s'élèvent à	57 046,61 €
	Les recettes s'élèvent à	59 606,76 €
	Reste Solde des restes à réaliser	1 180,00 €
	Déficit d'investissement 1068	0 €

Le résultat du compte administratif de la commune s'élève à 44 911.22 €

DÉPENSES



RECETTES



Amfreville-Les-Champs le 5 mars 2020

Le maire
Alain Lebouc